



VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Mars 2013

DOSSIER N° : 11

BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET
ANNEXE CIMETIERE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

DCSSIER N° 11 : BUDGET PRIMITIF 2013 BUDGET ANNEXE CIMETIERE

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2013 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

	B.ANNEXE CIMETIERE	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté 2012		4 956,44 €
Opérations de l'exercice	16 021,94 €	11 065,50 €
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement		
TOTAL FONCTIONNEMENT	16 021,94 €	16 021,94 €
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté 2011		
Opérations de l'exercice		
Reports et restes à réaliser		
Opérations d'ordre		
Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,
VU la commission des finances en date du 28 février 2013

Après avoir entendu l'exposé sur le B.P. 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif annexe « cimetière » de l'exercice 2013 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET